

Politique de la ville & ESS

ACTES

Mardi 15 décembre 2015

► De 10h à 17h

Plaine Commune (93)



Politique de la ville & ESS

Mardi 15 décembre 2015

► De 10h à 17h

Plaine Commune (93)



Programme

9h30 **Accueil café**

Mot d'accueil de **Françoise Banat-Berger**, directrice des Archives nationales

10h **Ouverture des travaux**

- **Patrick Braouezec**, président de Plaine Commune
- **Christiane Bouchart**, présidente du RTES
- **Eric Briat**, adjoint au Directeur de la ville et de la cohésion urbaine, Commissariat général à l'égalité des territoires

10h35

Le cadre de la journée : contexte et enjeux

10h45 – 11h45 **1ère table ronde**

Zoom sur l'immobilier et le foncier : Quels partenaires possibles pour favoriser le développement de l'ESS ?

- **Jean-Jacques Grados**, directeur général adjoint de l'Epareca,
- **Mohamed Gnabaly**, dirigeant-fondateur de Novaedia et de la ferme des possibles,
- **Isabelle Sery**, responsable du département Gestion urbaine et sociale des quartiers, USH
- **Thomas Dawance**, chargé de projets, Community Land Trust /Belgique,
- **Raymond Hecht**, gérant de l'entreprise D2H Consultants Associés, Seine-et-Marne

Échanges avec la salle

11h50 – 12h45 **Travail en ateliers**

- **Faciliter la transversalité au sein des collectivités et entre collectivités**
- **Accompagner le passage de l'économie informelle au formel**
- **Aider à la structuration de filières : alimentation, culture, ...**
- **Réaliser un diagnostic et une cartographie des acteurs de l'ESS**

12h45 – 14h15 / **Buffet sur place**

14h15 – 15h15

Poursuite du travail en ateliers

15h30 – 15h45

Restitution des propositions des ateliers et vidéos

15h45 – 16h45 **2ème table ronde**

Comment renforcer l'articulation ESS et Politique de la Ville ?

Introduction : première analyse de la place de l'ESS dans les contrats de ville

- **Sabine Thibaud**, Cheffe du bureau développement économique et emploi - Direction de la ville et de la cohésion urbaine - CGET

Un panel d'élus et d'acteurs échangeront autour de trois questions :

- Quel rôle pour les acteurs de l'ESS ?
- Comment renforcer la place des citoyens ?
- Quelle(s) articulation(s) politique de la Ville/ESS au sein des collectivités ?

Avec :

- **Dounia Besson**, Adjointe au Maire, en charge de l'économie sociale et solidaire, Ville de Lyon,
- **Frédéric Léveillé**, adjoint au Maire délégué au développement durable et à l'agenda 21, Ville d'Argentan,
- **Marc Brignon**, délégué général, CRESS Alsace,
- **Adrien Roux**, coordinateur d'Alliance Citoyenne 38,

Et **Jean Girardon**, membre du Bureau de l'Association des Maires de France et Maire de Mont-Saint-Vincent

Échanges avec la salle

Rencontre entrecoupée **d'intermèdes poétiques** du slameur Cocteau Mot Lotov.

Animée par **Edouard Zambeaux**, journaliste spécialisé sur les banlieues et les questions sociales (Périphéries / France Inter).

Présentation de la journée :

A l'heure de la nouvelle génération des contrats de ville, dont l'un des 3 piliers est le développement économique, comment initier et conforter la place de l'ESS dans les quartiers prioritaires ? À quelles conditions l'ESS peut-elle contribuer au développement économique des territoires, notamment en favorisant l'initiative et la pérennité des activités créées ? Comment mieux faire reconnaître la capacité de réponses de l'ESS face aux enjeux économiques, de territoires et de citoyenneté ?

C'est pour partager bonnes pratiques, difficultés, et propositions, que plus de 150 personnes, élus, services de l'Etat, acteurs de l'ESS et de la politique de la ville, se sont réunis à l'invitation du RTES, de Plaine Commune et du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. Patrick Braouezec, président de Plaine Commune, a souligné l'importance de porter un autre regard sur les quartiers, en partant du potentiel et des ressources. Espérons que cette journée y aura contribué.

Ouverture des travaux :



La journée a été accueillie par **Françoise Banat Berger**, directrice des Archives Nationales de Pierrefitte-Sur-Seine, magnifique site ouvert début 2013, et qui ancre son action autour du lien social et de la cohésion territoriale avec les territoires en proximité.

Patrick Vassalo, adjoint en charge de l'ESS à Plaine Commune, et **Christiane Bouchart**, présidente du RTES, ont ouvert les travaux, en soulignant le bilan pour le moins contrasté de la politique de la ville et les immenses défis posés. Si l'on dépasse une vision de l'ESS pansement social ou économie de réparation, mais qu'on la reconnaît bien comme une économie à part

entière, qui substitue « la solidarité à la concurrence, la récupération au gâchis, la mutualisation à l'appropriation individuelle, et l'aide aux plus faibles à leur exploitation »¹, la question porte alors sur les conditions de son développement. Quelles sont les conditions de mise en œuvre d'une démarche de développement de l'ESS dans ces quartiers, au profit des territoires et de leurs habitants, et avec leurs habitants ?

Eric Briat, adjoint au Directeur de la ville et de la cohésion urbaine du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), rappelle l'importance du principe de co-construction de la politique de la ville. Le cadre de la politique de la ville a changé récemment avec la loi de programmation pour la Ville de 2014 et la refonte de la géographie prioritaire, définie sur la base de la pauvreté qui concerne 5,5 millions d'habitants dans 1500 quartiers prioritaires. Il rappelle que dans ces quartiers, le taux de chômage est trois fois supérieur à la moyenne nationale (38 % des jeunes sont au chômage) avec un différentiel sensible avec la moyenne nationale pour les diplômés, victimes de discriminations à l'embauche liées notamment à leur lieu de résidence.

L'activité économique dans ces quartiers reste insuffisante, avec par exemple deux fois moins de centres commerciaux que la moyenne nationale. L'ESS constitue une réponse à ces difficultés socio-économiques en participant à lever les freins à la mobilité, en partant des besoins des individus et des initiatives citoyennes, en développant une économie de l'usage et les circuits courts, ou encore par les projets d'habitat participatif et l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.

Eric Briat a souligné deux leviers possibles, les PTCE, qui sont soutenus par le ministère chargé de la ville dans ces territoires, et les conseils citoyens, qui donnent une nouvelle place aux habitants. Enfin, le CGET attend de cette journée des préconisations **pour aider à crédibiliser une stratégie ESS dans les contrats de ville.**



¹ Extrait de la déclaration finale des dirigeants de l'ESS aux rencontres mondiales du Mont-Blanc en novembre 2015

La trame de la journée :

Elus, services de l'Etat, acteurs de l'ESS et de la politique de la ville ont ainsi pu partager bonnes pratiques, difficultés, et propositions, pour renforcer la lisibilité et la capacité d'intervention de l'ESS, autour notamment de :

- la question du foncier et l'immobilier, et le rôle possible des bailleurs
- la démocratisation de l'acte d'entreprendre
- Le diagnostic préalable de l'ESS sur les quartiers
- la structuration des filières de l'ESS sur ces quartiers
- la transversalité des politiques publiques
- La dimension citoyenne et participative

ZAPPING DES INITIATIVES: Et si le bailleur social était aussi un développeur ?



La ferme des Buers
Des paniers paysans dans les quartiers de Villeurbanne
Accompagné par Est Métropole Habitat



Ressourcerie de Cenon Palmer
Installée en pied d'immeuble
Créée par la régie de Cenon et le bailleur DomoFrance

1ère table ronde

Zoom sur l'immobilier et le foncier : Quels partenaires possibles pour favoriser le développement de l'ESS ?

LES INTERVENANTS :

- **Mohamed Gnabaly**, dirigeant-fondateur de Novaedia et de la ferme des possibles,
- **Jean-Jacques Grados**, directeur général adjoint de l'Epareca,
- **Isabelle Sery**, responsable du département Gestion urbaine et sociale des quartiers, USH
- **Raymond Hecht**, gérant de l'entreprise D2H Consultants Associés, Seine-et-Marne
- **Thomas Dawance**, chargé de projets, Community Land Trust /Belgique.



L'accès au foncier et à l'immobilier constitue un élément fondamental de toute activité économique, et est souvent source de difficulté pour les acteurs de l'ESS.

Comment les collectivités et leurs partenaires peuvent apporter des réponses ?

La table ronde a réuni le fondateur d'une association d'insertion, au long parcours en matière de recherche de locaux, un responsable d'un établissement public et d'un bailleur social, présentant l'action de leurs institutions en vue de faciliter l'accès à l'immobilier pour des entreprises et/ou structures de l'ESS.

Enfin, le travail engagé par Plaine Commune en matière de repérage des besoins a été présenté, avant d'ouvrir la réflexion de la table ronde sur une expérience étrangère et d'échanger avec les participants présents dans la salle.

La Ferme des Possibles : exemple d'une mutualisation comme solution à la recherche de foncier

Dans le cadre de ses travaux de structuration d'une activité alimentaire, **Mohamed Gnabaly**, dirigeant-fondateur de l'association d'insertion Novaedia, recherchait un local d'activité. Il disposait d'un premier bureau au sein d'un bâtiment dédié à l'accueil de structures de l'ESS au sein de la Cité Phares (Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire) à l'Île Saint-Denis.

Cherchant tout d'abord un local au sein d'une pépinière d'entreprises, le statut associatif de son projet a rendu impossible l'accueil de Novaedia au sein de cette structure n'hébergeant que des entreprises.

Ouvrant sa recherche au milieu économique « classique », Mohamed Gnabaly se trouve confronté au manque de confiance des acteurs privés, lié là aussi au statut associatif ainsi qu'au modèle économique du projet, jugé peu crédible.

C'est alors qu'en lien avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune, il développe une réflexion collective autour de locaux avec d'autres porteurs de projets d'une activité alimentaire qui se trouvaient dans une situation similaire de recherche infructueuse.

Cette réflexion collective a permis tout d'abord de développer une mutualisation de « la précarité et de l'anxiété ».

Un projet plus ambitieux a ensuite pu mûrir en mobilisant d'autres partenaires. C'est ainsi que l'association d'insertion Novaedia et l'association La Résidence Sociale portant les ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) de Pleyel et Marville et l'EMPRO (Etablissement médico-psychologique) de Stains, sont devenus les partenaires d'un même projet commun : « La Ferme des Possibles ».

Par la mutualisation des coûts, la consolidation commune de leurs fonds propres et le jumelage de leurs publics accueillis, ces différentes structures ont pu se projeter ensemble sur l'acquisition auprès de la mairie de Stains d'un terrain agricole qui accueille aujourd'hui la Ferme des Possibles.

Cette ferme est un pôle territorial d'insertion et de coopération économique autour de l'agriculture urbaine qui développe des activités d'insertion professionnelle, de sensibilisation au développement durable auprès des jeunes et des familles, et de production maraîchère en circuit court.

La mission de l'EPARECA dans une logique de retour au droit commun des quartiers prioritaires

Jean Jacques Grados, directeur général adjoint de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux - EPARECA, souligne que l'activité de cet établissement public se concentre au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'EPARECA accompagne les collectivités locales dans la reconquête de leurs équipements commerciaux et artisanaux de proximité.

Depuis 1998, l'EPARECA a ainsi permis de créer 50 centres commerciaux dans les quartiers de la politique de la ville et avec à ce jour 300 baux de gestion directe.

Pour lui, l'accompagnement technique et financier de l'EPARECA aux porteurs de projets, souvent issus eux-mêmes des territoires de la politique de la ville, comme la proposition qui leur est faite d'implanter leur activité dans ces territoires, relèvent déjà d'une dimension qui semble correspondre aux critères de l'ESS. Jean Jacques Grados cite en exemple, un magasin implanté en métropole lilloise avec un coût du loyer calculé en fonction du revenu imposable du porteur de projet.

L'EPARECA envisage également de mettre en place un label apportant une garantie morale et professionnelle sur les projets des porteurs, afin de faciliter leurs relations avec les banques ou organismes prêteurs.

Pour autant, dans une logique de retour au droit commun des quartiers prioritaires, l'EPARECA ne cherche pas forcément à implanter des entreprises à caractère social au sein de ces quartiers marqués par des difficultés socio-économiques. Il s'agit de relancer des polarités commerciales, qui répondent d'abord à une demande de proximité comme dans d'autres quartiers non visés par la Politique de la ville. C'est ainsi qu'il lui est arrivé de refuser l'implantation d'une antenne Emmaüs au sein d'un quartier prioritaire, les commerces et les services devant générer des flux en permanence, ce qui n'est pas le cas d'une antenne ou d'une épicerie solidaire ouverte partiellement.

Cependant, Jean Jacques Grados annonce que l'EPARECA, sous l'impulsion de sa présidente Corinne Valls, par ailleurs maire de Romainville, étudie les possibilités de soutenir plus fortement le développement de l'ESS. C'est ainsi qu'a récemment été constitué une équipe de référents ESS et que l'EPARECA réfléchit à réserver les locaux d'un magasin sur dix à une structure de l'ESS.

La requalification des pieds d'immeubles en locaux d'entreprises dans une approche territoriale globale

Isabelle Sery, responsable du département Gestion urbaine et sociale des quartiers de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), rappelle que cette organisation représentative de près de 755 organismes HLM est détentrice d'un patrimoine de 4,5 millions de logements sociaux.

En qualité d'aménageur, un bailleur social a la capacité de construire de l'immobilier d'entreprise, notamment en pieds d'immeubles, qui se prêtent mal au logement mais qui présentent un enjeu d'animation. Isabelle Sery assure ainsi que « si les pieds d'immeuble vivent mal, le cadre et les conditions de vie des habitants s'en ressentent ».

La gestion de locaux d'activités n'étant pas le cœur de métier d'un bailleur social, l'USH intervient sur ce sujet dans le cadre plus global des contrats de ville ou des projets de renouvellement urbain.

C'est ainsi que l'USH va lancer une expérimentation visant la requalification des pieds d'immeuble afin d'en tirer une méthode d'intervention privilégiant une approche globale en lien avec les stratégies de développement économique des agglomérations.

L'objectif est d'une part de répondre aux besoins endogènes des habitants du quartier (en matière de commerces de proximité et de services pour privilégier l'emploi des habitants par la création d'entreprise), et d'autre part d'accueillir des activités exogènes (en lien avec les besoins de l'agglomération en locaux d'activités).

Les projets de renouvellement urbain (dont le nouveau programme - PNRU 2 - donne la priorité au développement économique), comme les comités prévus par les contrats de ville constituent ainsi une opportunité pour les associations et entreprises de l'ESS de participer à l'élaboration de projets de réaffectation de pieds d'immeubles en locaux d'entreprises.

Quelles formes de coopération innovantes pour la location de locaux d'activités à prix modérés ?

L'organisme de conseil D2H Consultants associés a mené à la demande de Plaine Commune en 2013 une étude identifiant les acteurs de l'ESS. On peut distinguer 3 types d'acteurs, chacun nécessitant une réponse différente:

- les associations avec peu de moyens, avec réflexion à développer autour de la mise à disposition contre ancrage local et services rendus;
- les entreprises de l'ESS ayant un modèle économique, qui peuvent trouver des réponses sur le marché;
- et ce qui constitue sans doute la majeure partie des acteurs de l'ESS, qui ont des capacités de paiement de loyers mais trop faibles pour avoir accès au marché privé, et pour lesquelles la solution est sans doute à rechercher dans des logiques de mutualisation désinstitutionnalisée.

Raymond Hecht, gérant de D2H Consultants associés, rappelle que les programmes de renouvellement urbain (PRU) ne sont pas forcément une bonne occasion d'accéder rapidement à de nouveaux locaux d'entreprises étant donnée la durée très longue de programmation des PRU (plus de 48 mois), sans rapport avec le rythme de l'initiative économique.

Enfin, **Thomas Dawance**, chef de projet du Community Land Trust de Bruxelles, apporte un éclairage extérieur en présentant ce modèle importé des Etats-Unis.

Un Community Land Trust est un organisme à but non lucratif qui acquiert des terrains dans une logique antispéculative.

Il est propriétaire de foncier qu'il administre à très long terme comme un bien commun et ne revend que le bâti, dans une optique d'accès au logement de ménages modestes ou d'accès à des locaux d'activités pour les entreprises, qui s'engagent en cas de revente de leur bâti à suivre une formule de prix abordable. Il y a donc dissociation du bâti et du foncier afin de rendre les prix perpétuellement abordables.

Le conseil d'administration d'un Community Land Trust est composé de représentants des collectivités locales, de propriétaires occupants des logements ou des locaux d'activité et de représentants du secteur associatif travaillant sur le territoire avec un pouvoir de critique et de stimulation.

La loi ALUR de 2014 a prévu la transcription en droit français des Community Land Trust avec la création des Organismes Fonciers Solidaires.



Intervention du slameur Cocteau Mot Lotov
(voir les extraits du slam de clôture - page 15)

ZAPPING DES INITIATIVES: Et si on faisait confiance aux initiatives privées et citoyennes ?



Work & Co

Espace de coworking, crèche solidaire et café

Soutenu par la ville et la communauté urbaine de Dunkerque



Le Mixeur

Tiers-lieu culturel et numérique
Initié par le PTCE Culture et Coopération
Co-construit avec Saint-Etienne Métropole

Atelier 1

Faciliter la transversalité au sein des collectivités et entre collectivités

- Atelier présidé par **Emmanuelle Rousset**, adjointe à la mairie de Rennes en charge d'un quartier politique de la ville et vice-présidente du département Ille et Vilaine en charge de l'ESS et de la politique de la ville.
- Avec le témoignage de **Malika Bohem Monnier**, chef de service à la Métropole Européenne de Lille.

De nombreux partenaires sont associés à la signature des nouveaux contrats de ville (parfois jusqu'à une vingtaine). La démarche méthodologique des contrats de ville a permis pour certaines collectivités un premier vrai travail de décloisonnement entre services.

Comment travaille-t-on ensemble et comment apprend-on à travailler avec tous ces partenaires, aux cultures professionnelles très différentes (parfois au sein de la même collectivité : participation vs politique descendante, approche rénovation urbaine vs développement économique...), compte tenu également des compétences différentes des uns et des autres ?

Dans quelle mesure la prise en compte de l'ESS peut-elle être à la fois une clé d'entrée appropriée pour faciliter cette transversalité, et en même temps être conditionnée par cette transversalité ?

La transversalité des services de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

La MEL a réintégré récemment le pilotage et la coordination de la Politique de la Ville, précédemment confié à un GIE externe présidé par l'ensemble des partenaires.

La construction de la politique de la ville s'est donc faite à partir d'une équipe nouvellement intégrée et qui s'est appuyée sur les différents pôles en fonction des priorités dégagées par les élus avec en premier lieu le développement économique, un des grands aspects de cette nouvelle programmation.

L'ESS a été intégrée au même titre que les autres composantes du développement économique dans l'état des lieux qui a été réalisé, sachant que l'ESS concerne aussi bien l'habitat, la cohésion sociale, ou la médiation qui est un des axes forts.

Et bien évidemment le développement économique en termes de création d'activités et de promotion de modèles économiques différents, dont il faut redire la diversité.

A noter que la politique de la ville a été inscrite comme un axe fort du plan métropolitain de l'ESS, qui s'élaborait en même temps.

Cela a permis de faire travailler l'ensemble des acteurs qui avaient pu contribuer durant les dix dernières années aux actions qui se sont déroulées dans les quartiers pour envisager avec eux les axes de développement possibles.

En terme d'organisation, a été mis en place au sein du pôle développement économique, un groupe projet qui est focalisé sur cette question politique de la ville, qui regroupe des moyens humains en termes d'aménagement (les questions d'implantation et de foncier, demandant d'intervenir sur le stock, et sur le flux sont importantes), de commerce, d'artisanat, et des activités de services, ainsi que la personne qui intervient sur la thématique ESS.

Ce groupe rejoint différents groupes qui se sont constitués au sein des différents pôles de la métropole et qui touchent les autres sujets de la politique de la ville.

Mais la MEL n'a pas d'enveloppe dédiée à la Politique de la Ville, elle mobilise ses moyens de droit commun pour permettre aux territoires de la politique de la ville de rattraper les autres territoires de la métropole.

D'autres financements sont mobilisables mais gérés par la Région (y compris les financements européens, avec par exemple un investissement territorial intégré), l'État ou la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une enveloppe de 650k€ sur la durée de la programmation a pu ainsi être mobilisée auprès de la CDC, pour permettre à la MEL, en particulier à la politique de développement de l'ESS, de réussir le développement d'actions en direction des quartiers politiques de la ville. Au travers notamment d'un appel à projets en direction des quartiers politiques de la ville et des territoires pour permettre la création d'activités économiques, en aide au démarrage, au développement mais aussi aide à la mutualisation, à la coopération économique (Coopératives Jeunesse de Services, Accorderies,...).

La mobilisation des financements de droit commun et la coordination des services en Région Ile-de-France

La question de la mobilisation des financements de droit commun est un élément important en Ile de France.

Sous l'impulsion de la loi Lamy, la région a adopté en février 2015 une délibération-cadre, portée par le président et non plus un vice-président, pour une mobilisation lisible et volontaire du droit commun vers la politique de la ville.

Il faut souligner la difficulté d'avoir une vue précise sur les financements mobilisés dans les quartiers politiques de la ville,

en dehors de ligne spécifique, dont le montant est de 4 à 7 millions d'euros (la région compte plus de 300 dispositifs de financements). Au niveau des services, a été créée une mission administrative transversale pilotée par le DGS réunit toutes les directions et unités. Une autre question posée est celle de l'échelle d'intervention : petits projets territoriaux en proximité ? En tant que région, intérêt sans doute à travailler à des projets plus structurants à l'échelle d'une intercommunalité.

Coordination au sein des services (avec un cloisonnement y compris par exemple entre politique de la ville et rénovation urbaine), dialogue auprès des territoires et coordination, dialogue de gestion avec le CGET, les acteurs institutionnels, CDC, la DIRECTTE, la DRJCS, mais aussi mobilisation via le CGET des 40 entreprises signataires de la charte Entreprise et Territoire, les chantiers et démarches sont engagés, et nécessitent une volonté politique forte.

Quel portage de la politique de la ville et des politiques ESS ?

Pour Romain Briot de l'Adcf, la dimension transversale de l'ESS peut conduire à une forme d'invisibilité à l'instar de la politique de la ville pendant des années. Il pose la question du pilotage, aussi bien politique que technique, de la politique de la ville entre les villes et les intercommunalités. Et sur le rôle du directeur général des services, en tant que responsable de la transversalité au sein des collectivités.

Patrick Vassallo, souligne que Plaine Commune se définit comme une "coopérative de villes", avec 40% du territoire qui est ou a été en Politique de la Ville. Donc « l'articulation entre droit commun et outils spécifiques, ce n'est pas à la marge ». Plaine Commune a des budgets spécifiques et des services dédiés sur la Politique de la Ville comme sur l'ESS (ces derniers au sein de la direction du développement local), avec comité de pilotage et comité technique. Un certain nombre de rapports passés en conseil communautaire et qui donnent des axes prioritaires (par ex sur la petite enfance), on voit comment ils se déclinent dans l'ESS et dans la politique de la ville, y compris sur les financements. Enfin la transversalité est aussi à l'œuvre autour de projets territorialisés, par exemple un projet de rénovation urbaine dans le centre-ville Basiliq.

La question de la transversalité renvoie également au positionnement de l'ESS au sein de la collectivité (développement économique / emploi / développement social / insertion /...), et à la transversalité du côté des acteurs de l'ESS, parfois organisés en fédérations plutôt thématiques.

L'importance de la formation et des espaces d'acculturation

De nombreux intervenants ont souligné cette importance. Exemple d'une action de formation des services sur la concertation, 600 agents de la ville de Rennes formés. Le but: acculturer les services et les décloisonner.

Programme de sensibilisation pour les techniciens du développement économique et de la DGST autour de l'ESS ainsi qu'auprès des élus de la nouvelle agglomération pour Val de France.

Démarche de formation de la ville de Lyon pour les agents de développement qui a permis le décloisonnement entre les services économie, social, et commerce ainsi que 3 jours de formations sur l'ESS ;

Actions de formations auprès des acteurs de l'accompagnement et des collectivités locales sur l'entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville à la Métropole Européenne de Lille.

Enfin, l'importance des instances ou des espaces qui permettent aux uns et aux autres, élus, agents, acteurs, de se fréquenter, de se connaître, de dialoguer, « c'est quelque chose qui porte ses fruits ». Comité consultatif, conseil de l'ESS,...

A Strasbourg, dans le cadre du Conseil de l'ESS réunissant directions, des agents, d'élus et des acteurs de l'ESS, a été présenté un recueil de ce que chacune des directions faisait sur l'ESS. Une trentaine de fiches ont ainsi été partagées.

En Ile et Vilaine, « Nous avons un comité consultatif département-métropole avec des acteurs de l'ESS. On se retrouve une fois par mois, on mange ensemble le midi et on travaille toute l'après-midi sur une thématique choisie avec un plan d'actions à l'année ».



Les propositions

- **La volonté et le portage politique**, indispensables pour permettre une transversalité, qui déclinent un choix organisationnel cohérent dans la collectivité : « On peut décider sur un organigramme que les gens vont travailler ensemble mais si il n'y a pas d'élus pour rappeler à ses collègues élus ou d'autres territoires que c'est l'organisation qui a été mise en place, validée, impulsée collectivement par la collectivité, ça fonctionnera pas tout seul ». « Une délibération-cadre portée directement par le président et non plus par un vice-président, a permis une mobilisation lisible et volontaire du droit commun vers la politique de la ville. ». « Tant qu'il n'y avait pas de volonté politique réelle, cela restait du militantisme professionnel ». Ont également été soulignés l'importance d'avoir une personne connaissant l'ESS au cabinet, et le rôle du Directeur général des services pour favoriser la transversalité à l'interne de la collectivité.

- **Développement de formations, d'espaces d'acculturation entre élus, agents et acteurs.** « On crée effectivement du décloisonnement rien qu'en mettant les gens dans la même salle, en discutant de projets.. ». Au-delà de la formation, développement d'une culture partagée de l'ESS pour identifier les besoins et les ressources, et importance d'instances ou d'espaces qui permettent de se connaître, de dialoguer.

- **Se saisir d'un objet de travail en commun** pour commencer à faire ensemble (ex: santé et sport sur ordonnance, déchets textile, Coopératives Jeunesse Services,...).

ZAPPING DES INITIATIVES: Et si les besoins des territoires devenaient sources d'emplois ?



Garage solidaire du Hainaut

Garage associatif à destination de personnes en situation de précarité
Denain



La Conciergerie solidaire

d'entreprises, de quartier et mutualisée
Du repassage à l'accueil des nouveaux habitants
Mérignac

Atelier 2

Accompagner le passage de l'économie informelle au formel

- Atelier présidé par **Annie Berger**, membre du Conseil d'administration du RTES.
- Avec les témoignages de **Lucie Louvet**, responsable du pôle Développement au siège de l'ADIE, association d'aide à la création d'entreprises, et de **Emilie Leroy**, architecte, membre de l'association PAR Enchantement, portant un projet de micro-crèche d'insertion dans le quartier strasbourgeois de Koenigshoffen.

En introduction de cet atelier, **Annie Berger** a évoqué la difficulté de donner une définition consensuelle de l'économie informelle. Il s'agit bien d'exclure l'économie illicite, et notamment le trafic de drogue, pour se concentrer sur les petites activités se développant autour de la domesticité, de l'entretien des immeubles, des commerces ambulants ou encore des garages spontanés. Partant de cette définition, il convient de se demander comment accompagner l'officialisation, notamment vers une économie sociale et solidaire, de ces activités informelles qui peuvent participer à la dynamisation des quartiers.

L'accompagnement de l'ADIE à l'officialisation d'activités informelles

Lucie Louvet a présenté les actions développées par l'ADIE au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en précisant la méthodologie de repérage des activités informelles mais aussi la forme que prenait l'accompagnement de l'ADIE vers l'officialisation de ces activités.

L'ADIE se donne ainsi pour objectifs au sein des quartiers prioritaires :

- de renforcer l'accès à ses services pour les publics qui en sont les plus éloignés, notamment par le repérage des activités informelles,
- avant d'entamer l'accompagnement à la création d'entreprises formelles, notamment via l'octroi de micro-crédits, qui constituent le cœur de métier de l'ADIE.

Face à la frilosité du secteur bancaire traditionnel, les « micro-crédits accompagnés » proposés par l'ADIE permettent, avec un prêt moyen de 3500 € par projet, de donner un « coup de pouce de départ » aux projets de création d'entreprises formelles et de venir crédibiliser ces projets auprès des banques traditionnelles.

Le repérage des activités informelles se fait en partie via des partenaires présents dans les quartiers prioritaires, mais surtout par la prospection directe sur les lieux de vie et par le bouche à oreille.

Ce repérage suit une méthodologie passant en premier lieu par un travail d'observation et de présence sur les lieux de vie afin de mieux comprendre le rapport au travail et à l'argent des éventuels porteurs de projets.

En second lieu, il s'agit de détecter, dans le cadre d'une approche graduelle et progressive, les porteurs de projets (individuels ou collectifs), en partant de ceux qui ont déjà acquis des compétences techniques et professionnelles nécessaires à la réalisation du projet ; qui ont démontré une réelle volonté de développer leur projet ; ou qui présentent une capacité de remboursement crédible et un projet sérieux.

L'ADIE ne demande pas pour autant aux porteurs de projets de présenter un « business plan ».

Suite à ce repérage, l'accompagnement de l'ADIE vers l'officialisation des activités informelles se concentre généralement sur le montage administratif des projets avec une aide très concrète au remplissage des documents administratifs.

L'accompagnement passe également par une longue étape d'apport de connaissances sur la réglementation juridique qui s'applique au secteur d'activité du projet.

La première marche de l'officialisation des projets passe souvent par une création d'entreprise en statut d'auto-entrepreneur ou bien par le biais d'un dispositif permis par la dernière loi de financement de la Sécurité sociale qui permet à des porteurs de projets liés à une activité de voisinage (par exemple alimentaire) de disposer d'un numéro de Siret dans le cadre d'une expérience de 5 ans.

Pour accompagner à l'officialisation des activités en une structure de l'ESS, les porteurs de projets peuvent également passer par des coopératives d'activité et d'emploi qui font bénéficier de leur numéro de Siret à leurs salariés entrepreneurs.

Quel soutien des collectivités territoriales aux activités informelles qui participent à la dynamisation des quartiers ?

Emilie Leroy, de l'association PAR ENchantement anime une micro-crèche d'insertion portée par l'association, situé dans un quartier prioritaire strasbourgeois : Koenigshoffen.

L'association, qui a pour projet associatif de lever les freins à l'insertion des femmes, développe un projet citoyen d'accueil en urgence de jeunes enfants gardés à tour de rôle par des parents mobilisés (principe de rotation). Elle a reçue en 2009 par le biais du « plan espoir banlieue » de la CAF, un financement à titre expérimental, complété par les financements liés à des contrats aidés.

Une des difficultés rencontrée par la crèche concerne la pérennisation de ses financements qu'elle souhaiterait obtenir au titre de l'insertion professionnelle.

Plaine de Saveurs propose un « incubateur alimentaire » au sein d'un quartier de La Courneuve à des personnes ayant démarré une activité informelle de restauration, afin de tester leur activité et leur production dans des conditions professionnelles.

Un autre participant témoigne de l'action du pôle de développement de l'ESS du pays de Rennes : le « **Réso solidaire** ».

Ce pôle, en lien étroit avec la direction de quartier de Rennes Métropole, a monté une plateforme de l'innovation sociale pour détecter des besoins sociaux non satisfaits sur le quartier prioritaire de Maurepas.

C'est ainsi que, lors de discussions en conseil de quartier, des besoins à l'expérimentation et au développement d'activités dans le milieu de la restauration ont été détectés, alors même que de nombreux salariés présents sur le quartier se retrouvent sans solution pour déjeuner.

La difficulté pour le Réso solidaire étant alors de trouver un porteur de projet, qui serait accompagné dans le cadre d'une fabrique à initiatives¹.



La micro-crèche d'insertion «La cour enchantée» portée par l'association PAR ENchantement

Les propositions

- **Faciliter le cheminement de la création d'activité** informelle individuelle ou collective vers des activités officielles **en levant des obstacles administratifs ou financiers repérés.**

Cela peut passer par un **soutien accru aux structures d'aides à la création d'entreprises** dans leur missions de repérage des activités informelles puis d'accompagnement, notamment financier avec l'octroi de micro-crédits.

L'aide au passage entre activité informelle et entreprise formelle peut aussi passer par le **développement des coopératives d'activités et d'emploi** dans les quartiers prioritaires.

- Avoir sur chaque quartier de la politique de la ville un **espace public** pour faciliter la dynamique d'officialisation du travail informel.

Ce peut être une « table de concertation », un **conseil citoyen** (cadre prévu par la loi de programmation de la Politique de la Ville de 2014), une démarche comme celle de l'ANRU ou encore un cadre imaginé par les acteurs autour d'un équipement de type centre social.

L'objectif étant de rassembler différents acteurs, de les faire devenir de véritables coopérateurs autour de cette dynamique d'officialisation.

- Permettre **l'hybridation, la diversité, la complémentarité des politiques locales** pour sortir des catégories et dispositifs rigides en facilitant l'expérimentation locale.

Au delà de potentiels **financements et suivis croisés** entre services d'une collectivité et entre collectivités territoriales, il faut aussi noter que le développement au sein de territoires visés par la politique de la ville des **fabriques à initiative**, portées entre autres par des collectivités, faciliterait également le travail de repérage et d'accompagnement des activités informelles.

POUR ALLER PLUS LOIN

• Sites internet:

Le site internet de l'ADIE : <http://www.adie.org>

Le site internet de l'association PAR Enchantement : <http://www.associationparenchantement.com>

Le site internet de l'entreprise Plaine de Saveurs : <http://www.plainedesaveurs.fr>

Le site internet du Réso Solidaire du pays de Rennes : http://www.resosolidaire.fr/dossiers/dossiers.php?val=1_accueil

• La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

• Une présentation des Fabriques à Initiatives : <http://fabriqueainitatives.org/presentation/>

¹ Voir le lien vers la présentation dans « Pour aller plus loin ».

ZAPPING DES INITIATIVES: Et si on favorisait la structuration de filières ?



La Coursive Boutaric
PTCE regroupant une 20aine d'entreprises culturelles et créatives dans un immeuble voué à la destruction
Dijon



Fontaine Ô Livres
PTCE filière livres et édition (pépinière d'activités, espace de coworking, réseau d'entreprises...) Nord Est francilien

Atelier 3

Aider à la structuration de filières : alimentation, culture...

- Atelier présidé par **Dounia Besson**, adjointe au maire en charge de l'ESS, ville de Lyon, vice-présidente du RTES.
- Avec les témoignages de **Boris Tavernier**, fondateur de l'association Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC); **Mohamed Gnabaly**, directeur de Novaedia/ Resto Passerelle; **Nicoletta Pitar**, La résidence sociale; **Mathilde Lagrange**, directrice de la régie de quartier de Stains.

De multiples activités d'économie solidaire existent dans les quartiers (garages associatifs solidaires, régies de quartier, épiceries sociales et solidaires,...). Souvent isolées, de petites tailles, elles restent fragiles économiquement.

La présentation de la Ferme des Possibles, issue du partenariat entre une association médico-sociale centenaire et d'une association identifiant des métiers porteurs pour les jeunes sans emploi, de la démarche de Vrac, groupement d'achats dans les quartiers lyonnais, et des expériences de structuration de réseaux autour de l'insertion par l'activité économique, en lien avec les collectivités locales, présentée par la régie de quartier de Stains, ont permis de mettre en évidence l'intérêt et d'identifier quelques conditions de réussite d'une approche par filières, c'est-à-dire d'un regroupement cohérent d'opérateurs et d'activités contribuant à la création de biens et de services proches.

Des groupements d'achats dans les quartiers populaires

« VRAC » (Vers un Réseau d'Achat en Commun) a été créé en 2014 pour soutenir la mise en place de plusieurs groupements d'achats dans des quartiers populaires de Lyon et alentours.

Le projet VRAC vise plusieurs objectifs :

- Distribuer dans les quartiers populaires des produits alimentaires de qualité à des prix compétitifs. Pour répondre à une demande de produits de qualité à des prix accessibles, VRAC a pour objectif de développer de l'achat groupé de denrées alimentaires sur un mode coopératif.

Par l'évitement de divers intermédiaires, le développement des circuits-courts, la livraison en vrac et l'implication des habitants dans le reconditionnement et la distribution des produits, ces groupements d'achats permettent de ramener le prix des marchandises à leur coût d'achat producteur.

- Développer de l'achat groupé de services (assurances, mutuelle, téléphonie...)
- Favoriser une alimentation durable en ouvrant les habitants des quartiers populaires à une autre façon de consommer et de s'alimenter.
- Favoriser la cohésion sociale en suscitant et/ou renforçant des espaces de socialisation dans les quartiers concernés.

L'association compte 700 adhérents dans 7 quartiers différents en 2015. Le projet associe divers partenaires : bailleurs (4 bailleurs financent aujourd'hui le poste d'animation), centres sociaux, MJC, écoles, collectivités locales et autres associations. La mobilisation des habitants reste essentielle pour animer le réseau.

Cette initiative s'inscrit dans un écosystème sur un territoire lyonnais très favorable, souligne Dounia Besson, adjointe au maire de Lyon. L'un des axes de la délibération-cadre autour de l'ESS adoptée en septembre 2015 concerne le soutien à la consommation responsable, avec un volet autour de l'alimentation durable. Plus de 80 acteurs du territoire lyonnais, de la production à la consommation, travaillent ensemble, et un conseil local de l'alimentation durable va être prochainement mis en place. Ce travail collectif, en lien avec les collectivités qui ont la compétence par exemple de l'agriculture (métropole et région), permet d'aborder ensemble des enjeux importants et de trouver le cas échéant des réponses collectives: quels critères de choix des fournisseurs ? Les derniers kilomètres ? Comment toucher les publics les plus en difficulté sur le territoire ?

Le rôle de la collectivité en matière d'animation est important. Il est aussi important par l'inscription des projets dans le contrat de ville ou autres conventions territoriales, afin d'apporter cofinancements et rendre visible cette dynamique sur les territoires.

Structuration de filières : l'exemple de la Ferme des Possibles

La Ferme des Possibles est née de la rencontre improbable entre 2 acteurs. D'un côté, La Résidence Sociale, pôle médico-social du 93, association centenaire, connue pour être un milieu très fermé, qui travaille pour l'intégration de personnes handicapées.

De l'autre, Novaedia, créée en 2011, autour d'un « coup de gueule » à l'origine, et d'une volonté : permettre aux jeunes des quartiers populaires de trouver un travail et une place dans la société.

Sur la base d'un diagnostic sur le territoire des métiers porteurs pour les personnes éloignées de l'emploi et en particulier les jeunes, Novaedia s'est lancée sur 2 secteurs porteurs et qui semblaient en bonne santé : autour restauration/alimentation d'une part, et autour de la logistique d'autre part.

Plusieurs activités ont été développées, sans forcément de stratégie mais en saisissant des opportunités. Autour d'une activité de restauration, développée par Novaedia et le pôle 93, des binômes travailleur handicapé/travailleur en insertion ont été expérimentés.

Le projet de la Ferme des Possibles est né en prolongement de cette expérimentation, avec l'opportunité d'un terrain mis à disposition par le SIVOM de Stains-Pierrefite, autour de valeurs partagées : partir des besoins du territoire, trouver un outil qui augmente les capacités d'agir sur les publics, et sur le territoire.

La Ferme des Possibles est un projet de filière agroalimentaire autour de 4 axes :

- Production sur un hectare et développement de liens avec autres producteurs locaux
- Transformation, avec le lancement d'une marque Ferme des Possibles pour miel, jus de fruits..
- Distribution : circuits courts et derniers km sont sources d'emplois pour personnes sans expérience. Cinq véhicules isothermes ont été achetés, avec la volonté de développer une flotte mutualisée
- Offre commerciale commune proposée aux entreprises.

La commande publique, un facteur important de structuration de filières

La Régie de quartier de Stains, créée en avril 2014, comme toute régie, est un acteur extrêmement local, qui produit des biens et services et joue en plus un rôle important d'animation sociale.

La Régie a été amenée à se regrouper avec d'autres acteurs sur le territoire de Plaine commune, sous l'impulsion notamment des marchés publics.

Un premier regroupement a été réalisé avec des acteurs de l'insertion par l'activité économique, dans le cadre d'une expérimentation très intéressante par le conseil départemental de Seine Saint-Denis de coconstruction du cahier des charges avec des SIAE, dans le cadre de marchés de peinture et de nettoyage (avec un article 30 utilisé par le département pour la remise en peinture de tous les collèges).

Au-delà de la réponse commune au marché, cela a généré des prêts de matériels entre structures, et a permis de lancer un groupement d'achats communs sur du matériel de peinture ; et sur une expérimentation avec le département pour du remplacement du personnel de restauration et de nettoyage avec toutes les associations d'insertion du 93, avec la mise en place d'un groupement d'entreprises solidaires.

Autre exemple de structuration, toujours en lien avec la commande publique, mais « ex post » : Plaine Commune a décidé d'avoir une offre de services autour du vélo, sur l'ensemble du territoire, concernant l'insertion, l'autoréparation, le reconditionnement de vélos et donc recyclage, et une vélo-école.

Aucun acteur du territoire de Plaine Commune n'a pu répondre au cahier des charges, un acteur francilien a été retenu, qui a finalement travaillé avec les associations du territoire. Une structure autour du vélo Bicyclo a été créée.

Mais la grande diversité d'acteurs pose quelques difficultés (des SIAE, des associations plutôt bénévoles militantes,..), et suppose un langage commun et du temps, ce que la commande publique ne permet pas forcément.

Les propositions

- **Utiliser la commande publique** (allotissement, clauses sociales, schéma de promotion des achats responsables,..), en incitant et donnant les moyens à la coopération entre acteurs.
- **Favoriser la culture commune** entre acteurs de l'économie de proximité (artisans notamment) et de l'ESS et au sein des collectivités, à partir de l'ancrage territorial, et permettre une **vision partagée du territoire**.
- **Contribuer à rendre visibles les acteurs de l'ESS** (site internet collectivités, visites ministérielles,..) et leurs actions et offres de services. « On ne parle quasiment jamais des acteurs ESS en tant qu'acteur économique, alors qu'ils représentent plus de 1800 emplois sur le territoire ».



La Ferme des possibles



ZAPPING DES INITIATIVES: Et si on coopérait davantage ?



Trélaz' et Vous
Coopérative Jeunesse
de services
permet aux jeunes de
créer collectivement
leurs propres jobs d'été
Angers Loire Métropole



Maillage et CitésLab
Maillage encourage
l'initiative et la création
d'activités d'ESS
met en oeuvre CitésLab
Métropole Européenne de
Lille

Atelier 4

Réaliser un diagnostic et une cartographie des acteurs de l'ESS

- Atelier présidé par **Marc Bréant**, consultant en développement territorial (cabinet Stratéal) et professeur associé à Lille 1 en "Gestion des collectivités locales", et **Véronique Poupard**, Responsable du service développement local, Plaine Commune.

Un diagnostic et une cartographie des acteurs de l'ESS, pourquoi faire ?

L'objectif d'une cartographie des acteurs de l'ESS est-elle de faire une cartographie pour connaître l'ESS sur un territoire ou est-elle un élément d'une cartographie ou d'un diagnostic plus large qui répond à un enjeu spécifique ? Est-ce que l'ESS est abordée comme un outil des acteurs au sein d'une stratégie plus globale de développement d'un territoire ?

"On a besoin d'identifier l'ensemble des acteurs de l'ESS au préalable pour favoriser la connaissance, l'engagement, la promotion, l'organisation d'événements... Pour que l'ESS existe en tant que telle. Ensuite, il est nécessaire de partir de telle ou telle thématique pour répondre à des enjeux. L'un n'empêche pas l'autre".

"Nous accompagnons un territoire sur le Grand Lyon par exemple. La collectivité est partie d'un de ses objectifs, maintenir une mixité sociale et d'activités dans un quartier, et d'un constat, la surabondance de locaux vacants. Ces éléments ont orienté le diagnostic : les acteurs de l'ESS deviennent alors l'une des cartes possibles de re-développement du quartier."

Mais souvent, les diagnostics effectués pour la mise en place des contrats de ville n'ont pas permis de souligner des enjeux forts qui permettraient de poser des problématiques où l'ESS pourrait apporter des solutions (cela est dû notamment à l'absence de culture économique des agents politique de la ville, qui ne se sont pas vus proposer une nomenclature adaptée).

Un diagnostic doit répondre à un besoin et conduire à une décision. Il peut/doit servir d'outil de rassemblement afin que les gens puissent échanger entre eux. Son intérêt est de pouvoir travailler avec les acteurs sur les représentations de chacun et

d'en faire un outil de mobilisation. Le fait de travailler avec eux sur les compétences, les besoins, les projets, sur la visibilité... en fait un outil de constitution de collectif voire de construction de stratégie.

Un périmètre des acteurs de l'ESS toujours difficile à identifier

La difficulté d'identifier les acteurs de l'ESS sur un territoire est persistante encore aujourd'hui malgré la loi qui a posé le cadre d'une définition des entreprises de l'ESS.

"Souvent, on arrive facilement à identifier les acteurs de l'insertion par l'activité économique et de l'accompagnement, mais en faisant ça on n'identifie que 5% des acteurs de l'ESS".

Il faut à la fois s'appuyer sur l'environnement juridique existant pour cibler le minima : fondations, coopératives, mutuelles, associations... Il faut ensuite aller chercher les autres, ceux qui n'entrent pas de par leurs statuts dans l'économie sociale historique, mais qui peuvent se reconnaître dans l'ESS de par leur gouvernance, leurs valeurs...

Il faut bien identifier ce à quoi l'ESS répond et repérer qui fait quoi : accompagnement, mise en réseau, services... ; avoir une vision globale et identifier les portes d'entrées.

Il faut sortir de la vieille perception de l'ESS, encore perçue comme une économie de réparation. C'est une vraie économie, un vrai développement pour les quartiers.

Et, de la même façon, sortir de la vision stigmatisante des quartiers en politique de la ville, alors qu'y existent des réponses très innovantes.

Le recensement et visibilité des acteurs

"Nous avons fait une cartographie sur notre territoire. La grosse difficulté est que ce qui est visible, ce sont d'abord les grands projets qui ont coûté, les grosses structures appuyées par des réseaux locaux ; les autres acteurs, on commence seulement à s'y intéresser."

Le territoire

La nécessité de définir le périmètre d'intervention est essentielle.

"Quand on parle de stratégie de développement économique pour les quartiers prioritaires, il faut adapter des échelles des quartiers : Métropole de Lyon ou Communauté de communes de Fontainebleau, on ne parle pas de la même chose !".

Ce serait une erreur de cantonner un diagnostic à un quartier en politique de la ville: l'objectif est bien de créer le mouvement entre les territoires, de favoriser les entrées et les sorties. Il faut appréhender le développement endogène et exogène, une initiative localisée sur un périmètre politique de la ville peut avoir un impact sur un autre territoire. Et inversement.

Quelques outils

• De recensement:

Les appels à projets. *“Lorsqu'on monte un appel à projets, si on a une bonne communication, ça nous permet d'avoir une bonne connaissance des structures de nos territoires. Ensuite, c'est un peu une toile d'araignée : on prend contact, elles nous mettent en contact avec d'autres, puis avec d'autres...”*

• De vulgarisation:

Les cartes ouvertes, ou open data.

Exemple: Le Réseau 77 a commandé une étude de “smart cartographie réticulaire” de leurs réseaux : *«des cartes qui figurent la mise en relation de l'ensemble des acteurs et de leur intensité inter-relationnelle. A première vue, on comprend tout de suite. C'est un travail lourd, mais essentiel pour lier ce réseau à des problématiques d'ESS»*.

A retenir

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, le **diagnostic territorial participatif** a pour objectifs de définir les enjeux et les priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par les trois piliers fondamentaux: cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain; développement de l'activité économique et de l'emploi, tout en prenant en compte les axes transversaux obligatoires.

Or la participation et l'identification des acteurs de l'ESS, dans ce diagnostic comme dans d'autres, est souvent difficile, au-delà de quelques acteurs notamment dans l'insertion par l'activité économique.

Mais les enjeux sont importants: permettre une **visibilité** des acteurs, permettre aux acteurs de **se connaître** entre eux, faciliter les relations et renforcer leur **développement mutuel**. Un diagnostic est un outil de mobilisation et de rassemblement, au-delà du périmètre statutaire de l'ESS, un outil de constitution de collectif voire de construction de stratégie.

ALLER PLUS LOIN

Le diagnostic local de ressources, Jacqueline Lorthiois, ouvrage réédité en 2003, qui propose un regard:

- positif, sur les ressources et non les manques ;
- sensible, qui intègre la face cachée des choses : celle de l'imaginaire, de l'invisible et de l'affect, et pas seulement du visible et de l'immédiat ;
- critique sur les dispositifs et les outils, qui ne sont que des moyens et non des fins, afin d'interroger non seulement le « quoi » et le « comment », mais le « pourquoi » et le sens de ces actions et programmes ;
- collectif, qui associe les décideurs et les usagers et construit une vision commune par apprentissage mutuel ;
- global, qui ne se contente pas de rassembler et de juxtaposer des éléments du puzzle, mais intègre leurs interactions et construit un ensemble qui « fait image ».

EXPÉRIMENTATION

Territoires zéro chômeurs de longue durée

A l'occasion du passage en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale de l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée (note: la loi a été publiée au Journal officiel le 2 mars 2016), **Didier Goubert de l'association ATD Quart-Monde** a présenté la démarche d'expérimentation récente en cours dans 5 territoires et les perspectives législatives.

Cette démarche repose sur un constat de ce que représente l'emploi aujourd'hui, en termes de profils, d'entreprises et de territoires pour en faire ressortir les idées fortes suivantes :

- tout le monde a des compétences et des ressources à partager,
- l'accès à l'emploi est souvent la première étape de la résolution des problématiques sociales que rencontrent de nombreuses familles,
- des pans entiers de l'économie française détruisent des emplois sans compensation pour les territoires concernés,
- le « marché » de l'emploi est chaotique avec une inadéquation entre les profils recherchés par les entreprises, les compétences des chômeurs et les besoins non satisfaits des territoires et de leur habitants,
- les politiques de soutien à l'emploi doivent s'inscrire le plus possible dans le droit commun en proposant des CDI plutôt que des contrats précaires,

A partir de ces constats, des expérimentations ont été mises en place, pour essayer de trouver des solutions pragmatiques et d'établir une méthodologie reproductible, en privilégiant des petits territoires en zones rurales ou péri-urbaines où les gens se connaissent et se reconnaissent.

L'atelier a été l'occasion d'échanger sur les perspectives en milieu urbain d'une expérimentation de ce projet.



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**



**ATD
QUART MONDE**

ZAPPING DES INITIATIVES: Et si on favorisait le droit à l'initiative pour tous ?



PTCE Resto Passerelle

PTCE autour de la restauration, dont Plaine de Saveurs incubateur autour de la restauration multiculturelle Nord Est francilien



Epicierie solidaire itinérante

Aide alimentaire, accompagnement budgétaire, ateliers d'animation Var

La place de l'ESS dans les contrats de ville

Sabine Thibaud, cheffe du bureau développement économique et emploi au CGET souligne quelques éléments importants dans les contrats de ville :

La nouvelle génération des contrats de ville traite dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique et d'emploi. Ils accordent une place plus importante au développement économique puisqu'il constitue un des trois piliers de ces contrats, et qu'ils mobilisent l'ensemble des acteurs économiques.

Ils sont aujourd'hui quasiment tous signés et abordent l'ESS avec des points d'entrées multiples :

- accent mis sur la création d'activité (CAE, CJS notamment) avec parfois le développement de PTCE ;
- immobilier d'activités dédié (contrats de ville de Paris ou Dunkerque par exemple) ;
- via le champ des services (logement, santé, accès à la mobilité...).

Très peu des diagnostics sur l'emploi et la situation économique réalisés dans le cadre des contrats de ville ont intégré une dimension ESS (à l'exception par exemple des contrats de Plaine Commune ou de La Rochelle). Cette lacune entraîne un manque de visibilité des acteurs qui peut aussi se traduire dans l'absence d'axe sur l'ESS dans les stratégies mises en place. On recense peu d'initiatives sur la production de biens ou sur les filières. Les acteurs de l'ESS mobilisés dans les contrats de ville sont le plus souvent les régies de quartiers, les associations, les réseaux de l'IAE. Plus rarement les CRESS.

Il faut veiller, selon Sabine Thibaud, à ce que les projets servent aux habitants de manière directe ou indirecte, en s'appuyant sur eux ou en leur apportant des services et mieux impliquer les professionnels de la politique de la ville sur ce sujet, d'où le travail engagé avec le RTES.

2^{ème} table ronde

Comment renforcer l'articulation ESS et Politique de la Ville ?

LES INTERVENANTS :

- **Marc Brignon**, délégué général de la CRESS Alsace
- **Frédéric Léveillé**, adjoint au maire d'Argentan délégué au développement durable et à l'agenda 21
- **Adrien Roux**, coordinateur de l'Alliance citoyenne 38 à Grenoble
- **Jean Girardon**, représentant de l'Association des Maires de France



Le rôle d'une CRESS dans l'élaboration de contrats de ville

Marc Brignon, délégué général de la CRESS Alsace souligne que l'ESS a été intégrée dans les 4 contrats de ville alsaciens qu'elle a co-élaborée et co-signée. Le rôle de la CRESS a été de promouvoir l'ESS et d'assurer la reconnaissance explicite de son rôle positif dans les quartiers prioritaires.

Pour ce faire, la CRESS a tout d'abord identifié les acteurs en présence et les initiatives développées en Alsace et elle a organisé une journée régionale de sensibilisation à l'ESS, regroupant des professionnels de la Politique de la ville, des acteurs de l'ESS et les chambres consulaires. Au-delà de la sensibilisation à l'ESS, l'objectif de la CRESS est aussi de favoriser la mise en réseau et la coopération des acteurs et de stimuler des dynamiques territoriales.

Pour Marc Brignon, les acteurs de l'ESS au sein des quartiers de la Politique de la ville participent :

- à l'activité économique de ces quartiers,
- au développement de services aux habitants et entreprises implantées dans ces quartiers (restauration, accès à la culture, mobilité...)
- à l'accompagnement des parcours vers l'emploi ou la création d'entreprises (Insertion par l'Activité Économique, identification de compétences, coopératives d'activités et d'emplois...),
- à l'accompagnement des initiatives collectives des habitants et à la stimulation de leur participation et expression citoyenne.

A Strasbourg, le bilan annuel de la déclinaison opérationnelle du contrat de ville pour les axes concernant l'ESS se fait dans le cadre d'un Conseil de l'ESS qui rassemble 500 personnes (élus, techniciens, acteurs de l'ESS et partenaires) en plénière et 4 ateliers. L'idée de ce Conseil est de déterminer des impacts avec les parties prenantes et de définir les chantiers prioritaires du contrat de ville pour la nouvelle année. Mais il faut regretter l'absence des habitants lors de Conseil de l'ESS.

Les faiblesses des contrats de ville : entre manque de moyens dans les petits territoires et coupure du lien avec le territoire et les habitants dans les grandes agglomérations.

Frédéric Léveillée, adjoint au maire d'Argentan délégué au développement durable et à l'agenda 21, dénonce le manque de moyens dédiés à la Politique de la ville dans les petits territoires. Alors que la commune d'Argentan compte 50 % de logements sociaux, ce territoire manque clairement de personnel (une cheffe de projet développement économique et un seul chargé de mission pour 4 villes).

Point positif, le diagnostic ESS du contrat de ville a pu être réalisé avec l'appui de la Caisse des Dépôts. « *Comment les crédits de droit commun peuvent-ils être prévus pour la politique de la ville alors qu'ils sont déjà fléchés pour d'autres actions telles que le contrat local de santé ?* ».

A l'inverse des petits territoires, **Dounia Besson**, adjointe au maire de Lyon en charge de l'ESS, constate que les moyens prévus pour la Politique de la ville sont importants dans les grandes agglomérations, avec des équipes dotées d'une véritable expertise.

Pour autant, dans ces agglomérations, la question serait plutôt de sortir de la gestion qui prend trop d'importance au détriment de l'accompagnement et de l'aide à l'émergence. En résonnant en fiches action ou appels à projet, et non pas impact social, de nombreux chefs de projets risquent de perdre le lien avec le territoire. Avec les nouveaux contrats de ville, malgré le principe de co construction avec les habitants, les diagnostics territoriaux n'ont pas toujours été faits.

Selon elle, il faut passer par des ruptures pour réinventer la politique de la ville, l'expérimentation et le droit à l'erreur devant être développés. La posture innovante de la collectivité agissant aux côtés des habitants va prendre du temps, l'enjeu est de repérer les innovations sociales en lien avec les conseils citoyens, de co construire avec les habitants, de favoriser les coopératives d'habitants. La collectivité doit avoir une posture innovante au côté des habitants. C'est ce qu'a favorisé une délibération cadre de la ville de Lyon en matière d'ESS qui permet d'intervenir dans les quartiers de la Politique de la ville (fonds associatif local, fonds projets d'habitants...).

Partir de la demande locale des habitants ?

Adrien Roux, coordinateur de l'Alliance citoyenne 38 à Grenoble, estime que l'offre que représente les contrats de ville ne correspond pas forcément à la demande locale des habitants.

Il présente l'Alliance citoyenne, dont l'objectif est d'accompagner des habitants pour porter des demandes vis à vis des institutions, interpeller les décideurs. Les animateurs ou organisateurs (de l'américain « community organising ») suivent un processus: organisation des citoyens -> développement d'une demande locale (revendications) -> mobilisation et participation des citoyens -> négociation pour obtenir des résultats concrets au sein des quartiers en politique de la ville.

Jean Girardon, représentant de l'Association des Maires de France, conclut cette séance plénière en soulignant que la politique de la ville est née d'un mal être dans les quartiers.

L'ESS peut apporter une réponse adaptée à ce mal être, une manière de mieux vivre ensemble, en signalant que l'économie des territoires répare quelquefois les dégâts de l'autre économie et redonne de l'espoir.

Extraits du slam de clôture de Cocteau Mot Lotov



La coupe est pleine ; comme une Plaine Commune, comme une commune pleine de communautés, pleines de potentiels, de ressources, pleine comme une commune pleine d'entreprises, pleine de sièges sociaux où les habitants n'ont pas de place assise.

Plaine Commune, comme une commune pleine de politiques communes, de projets communs, pleine comme un quartier prioritaire, pris en rature qui sature dans ses tours, territoires au devenir à deviner, entre régies de quartier et régi par la loi du quartier, entre fonds propres et argent sale, entre contrat de ville à concrétiser et constat de vide à consolider, entre radicalisation et loyers modérés...

...Je suis content, et je suis encore plus content car quand j'entends Argentan, quand j'entends Argentan j'entends « tant d'argent ». Pourtant à 10 000 euros par an, les gens d'Argentan n'ont pas tant d'argent. Et l'agent d'Argentan n'entend rien à l'argent, à la métallurgie, elle fait de la cohésion sociale, elle fait face à l'urgent...

...Un cadre est posé. Tout reste à faire, pour que l'économie sociale ne finisse pas sur une voie de garage, même solidaire...

...Je voudrais vivre sur le territoire zéro. Territoire zéro, zéro déchet, zéro taux d'échec à l'école, zéro chômeur, zéro femmes qui meurt à cause des coups dû à l'alcool, zéro...

...Tu perds la raison dans l'articulation Europe-Etat-Région, dans la mutualisation habitat-santé-culture-médiation, dans la coordination des dispositifs structurants ou de territorialisation, dans l'insertion des dispositifs d'insertion, dans l'explication sempiternelle de ce qu'est la Politique de la ville, qui reste mystérieuse pour le droit commun des mortels. C'est la transe. Et ça devient transcendant, quand en plus il faut former 600 agents à : « c'est quoi un habitant ? ». On part de loin, tu lèves les freins, c'est la transe de la transversalité...

Slam de clotûre et zapping des initiatives à retrouver en vidéo et en intégralité sur : <http://rtes.fr/Retours-sur-le-seminaire-national>

Politique de la ville & ESS



Mardi 15 décembre 2015

De 10h à 17h

Plaine Commune (93)

ACTES

À paraître

Les échanges de la journée nourriront la **prochaine publication du RTEs** éditée avec le soutien du CGET sur la **politique de la ville et l'ESS**.

(Sortie : Juin 2016)



Retrouvez sur www.rtes.fr

• [Les vidéos "Zapping des initiatives"](#)

• [Les slams de Cocteau Mot Lotov](#)

Et aussi :

• La [webconférence «Politique de la ville et ESS»](#), organisée 26 mars 2015,

• Des documents et publications :

- Présentation du [Community Land Trust de Bruxelles](#),

- « [Le volet économique des Contrats de ville](#) », Contribution des Centres de ressources Politique de la Ville, Mars 2015,

- « [Emploi et développement économique, les organismes HLM partenaires](#) », actes du colloque du 7 avril 2015.